

A – Catégories d'enseignants pouvant postuler

Tous les enseignants, y compris les enseignants titulaires d'un poste définitif, peuvent demander à postuler sur un poste particulier à condition de ne pas être déjà affectés sur un poste de même catégorie :

Exemple : un conseiller pédagogique à titre définitif ne peut pas être candidat pour un autre poste de CPAIEN ; en revanche, un adjoint élémentaire à titre définitif peut demander un poste ASH ou un intérim de direction.

Les enseignants inscrits sur la liste d'aptitude ou disposant d'une certification seront prioritaires.

A l'issue de la phase d'ajustement, des affectations pourront être prononcées sur certains postes même si l'enseignant ne remplit pas la totalité des conditions.

CAS PARTICULIER : Postes à l'hôpital Bicêtre

De manière exceptionnelle et compte tenu de la situation inédite, les 6 postes de l'hôpital Bicêtre sont également ouverts aux enseignants spécialisés déjà en poste. Les candidats sur ces postes, doivent prendre l'attache de l'IEN ASH 2, Mme Ensina, via la circonscription (ce.0942427@ac-creteil.fr), en plus de l'envoi du formulaire à l'adresse mouvement.dsden94@ac-creteil.fr.

B – Postes pour lesquels un avis de l'IEN de la circonscription d'origine ou d'accueil est demandé.

En cas d'avis défavorable à une liste d'aptitude ou une commission l'avis de l'IEN sera sollicité.

1) Postes de direction d'école par intérim

Pour les candidats qui ne sont pas inscrits sur la liste d'aptitude de direction d'école, un avis sera demandé à l'IEN de la circonscription d'origine par les services.

2) Les postes à exigences particulières et à profil

Un avis de l'IEN de la circonscription d'accueil sera demandé.

C – Modalités de candidature

Pour candidater sur les postes à exigences particulières, à profil, direction et les postes spécialisés ASH, vous complèterez la **fiche de vœux jointe à cette note et l'adresserez** par courrier électronique pour le **Mercredi 11 Octobre – 18h à l'adresse mouvement.dsden94@ac-creteil.fr**.

Une copie de cette fiche de vœux doit être adressée parallèlement à l'IEN de la circonscription de rattachement actuel de l'agent, pour information.

La liste des postes vacants ou susceptibles d'être vacants est publiée sur le site de la DSDEN et sera actualisée régulièrement. La liste est donnée à titre indicative, vous pouvez proposer votre candidature pour tout autre poste susceptible d'être vacant.

Si un enseignant a obtenu un poste spécifique à la phase d'ajustement, il n'a pas la possibilité de répondre à un nouvel appel à candidature.

VOS INTERLOCUTEURS :

Les candidats adresseront des courriers électroniques au service du mouvement intra-départemental à l'adresse suivante : mouvement.dsden94@ac-creteil.fr

Ils peuvent, également, contacter les gestionnaires du mouvement, uniquement l'après-midi au numéro suivant :

- 01 45 17 60 62 (postes à exigences particulières et postes à profil)
- 01 45 17 60 61 (postes ASH)

Pour la Rectrice et par délégation,
La Secrétaire générale
de la direction des services départementaux
de l'Education Nationale du Val-de-Marne


Carole DUBARLE-MEYER